

COMPTE-RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2011

MANDAT AU MAIRE POUR AUTORISER LE TRANSFERT DE LA VOIRIE COMMUNALE

Le conseil donne mandat au maire pour autoriser le transfert de la voirie communale à l'agglomération.

CHOIX DU GEOMETRE POUR LOTISSEMENT COMMUNAL RUE THIVRIER

Madame VERPLAETSE, adjointe à l'urbanisme, explique que plusieurs cabinets ont été consultés et propose de confier à CTD Géo - systèmes la mission de réalisation des travaux de faisabilité foncière, de travaux topographiques et d'établissement du dossier de lotissement.

Les membres présents donnent mandat au maire pour signer la convention qui se monte à 9800 € HT.

CHOIX DU MAITRE D'ŒUVRE VRD POUR LE LOTISSEMENT COMMUNAL

Madame VERPLAETSE, adjointe à l'urbanisme, explique que plusieurs cabinets ont été consultés et propose de confier la maîtrise d'oeuvre pour la viabilisation à la Société FL Ingénierie.

Cette mission recouvre la phase conception du projet et la phase de réalisation (exécution et réception des travaux).

Les membres présents donnent mandat au maire pour signer la convention qui se monte à 11 200 € HT.

ACQUISITION D'UN IMMEUBLE DANS LE CADRE DU DPU

Le Maire porte à la connaissance du conseil l'accord de la propriétaire du 6, impasse Victor Hugo suite à notre proposition.

Le conseil délibère favorablement pour que la commune se porte acquéreur de ce bien au prix de 35 000, 00 € HT auquel s'ajoute la commission due à l'Agence tigre (3500 €) et le prorata de la taxe foncière.

CHOIX DU BUREAU DE CONTROLE BIBLIOTHEQUE

Frédéric BERNARD, adjoint à la culture, rappelle que nous devons désigner un bureau de contrôle des normes et, après consultation, propose que l'on retienne le bureau VERITAS pour un montant de 5630 € HT.

CHOIX DU PRESTATAIRE CSPTS BIBLIOTHEQUE

Frédéric BERNARD rappelle que nous devons désigner un bureau de contrôle sécurité et, après consultation, propose que l'on retienne la société PREVENT'NORD pour un montant de 3100 €.HT.

CHOIX DU BUREAU DE CONTROLE CHANTIER MOULIN

Frédéric BERNARD rappelle que nous devons désigner un bureau de contrôle des normes et, après consultation, propose que l'on retienne le bureau APAVE pour un montant de 2880 € HT.

CHOIX DU PRESTATAIRE CSPTS CHANTIER MOULIN

Ce point de l'ordre du jour est abandonné, la mission CSPTS n'étant pas obligatoire lorsqu'il n'existe qu'une seule entreprise intervenante comme c'est le cas pour ce chantier.

CHOIX DU MAITRE D'ŒUVRE CLUB NAUTIQUE

Les réponses des cabinets ayant tardé, la désignation est reportée au prochain conseil.

REVALORISATION DES LOYERS COMMUNAUX

Le maire signale que l'indice de référence des loyers a été revalorisé de 1,45 % depuis l'an dernier et propose d'augmenter les loyers des logements communaux en conséquence, excepté celui des logements occupés depuis moins d'un an.

SUBVENTION CLASSES VERTES

Pascal LEBLANC, adjoint à la jeunesse, fait part de la demande du directeur d'école d'une demande subvention de 1000 Euros (sur un budget du projet de 7914 €) pour envoyer 30 élèves en classe verte au Val Joly.

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'AMICALE DU PERSONNEL COMMUNAL

Le maire explique que l'amicale du personnel ne peut plus adhérer au CNAS en raison de son nombre insuffisant d'adhérents et que pour solder la cotisation au CNAS l'amicale a besoin d'une subvention exceptionnelle de 155 Euros.

SUBVENTION ASLJM POUR QUARTIER D'ETE

Pascal LEBLANC propose au conseil de voter une subvention de 100 Euros à l'ASLJM pour lui permettre de couvrir son assurance pour les quartiers d'été.

SUBVENTION CHAMBRE DES METIERS

Le maire fait part d'une demande de la Chambre des Métiers d'une subvention pour sa politique d'apprentissage.

Le conseil décide de ne pas donner suite à cette demande.

VOTE DES ENVELOPPES DU REGIME INDEMNITAIRE

Ce point de l'ordre du jour est reporté au prochain conseil

COTISATION AMRF

Sur proposition du maire, le conseil vote (unanimité) la cotisation annuelle de 80 € à l'Association des Maires Ruraux de France

REMBOURSEMENT FRAIS DE REPAS D'UN AGENT

Sur proposition du maire, le conseil vote (unanimité) le remboursement des frais de deux repas à un agent communal.

ETAT D'AVANCEMENT DES PROJETS EN COURS

Le maire donne un état d'avancement des projets d'EHPAD, de rond-point, du parc Barbusse et du moulin.

DESAFFECTATION D'UN BIEN COMMUNAL

Dans le cadre du projet de construction de deux logements sur le bouloir de la Roseraie, le maire explique que le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, dans son article L2111-1, impose de désaffecter et de déclasser le bien si celui-ci, même s'il ne fait pas partie du patrimoine public communal, était accessible au public.

Il propose donc de désaffecter et de déclasser la parcelle AE 301.